

Liste d'inspection préreception

Approuvée par la Régie du bâtiment du Québec

Pour un bâtiment non détenu en copropriété et pour la partie privative d'un bâtiment détenu en copropriété

Quel que soit le type de bâtiment visé par la garantie, une inspection avant la réception est requise par le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.

L'inspection préreception doit être faite conjointement par le bénéficiaire de la garantie (l'acheteur) et l'entrepreneur. Si le bénéficiaire n'a pas de bonnes connaissances en construction, il peut être accompagné de la personne de son choix pour l'inspection préreception.

L'inspection préreception se fait à partir de la présente liste d'éléments à vérifier, fournie par l'administrateur et dont le contenu est approuvé par la Régie du bâtiment du Québec.

À l'aide de cette liste, le bénéficiaire et l'entrepreneur doivent faire le tour complet du bâtiment ou de l'unité privative de copropriété afin de constater l'état des travaux. Il faut porter une attention particulière aux travaux supplémentaires qui ont été demandés. Il faut noter tous les éléments à parachever ou à corriger, par exemple une porte mal ajustée, une égratignure dans la baignoire ou dans la douche, un luminaire manquant, etc.

Si l'entrepreneur et le bénéficiaire sont en désaccord sur les travaux à parachever ou à corriger, ils doivent le mentionner dans la présente liste élaborée pour l'inspection.

De plus, le bénéficiaire peut ajouter des éléments à la liste de travaux à corriger ou à parachever dans les 3 jours qui suivent la réception, à la condition qu'il n'ait pas emménagé dans le bâtiment ou dans sa partie privative de la copropriété.

Identification

Nom de l'entrepreneur :	
Numéro de licence RBQ :	Numéro d'accréditation :
Numéro d'enregistrement émis par l'administrateur :	
Nom du bénéficiaire :	
Adresse (numéro, rue et ville) :	Code postal :
Téléphone :	

Description du bâtiment

Description :
Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> Résidentiel - non détenu en copropriété <input type="checkbox"/> Condo - partie privative

Liste d'éléments à vérifier

Extérieur

Numéro	Élément	Vérfié	Notes
1. Terrain	Niveau de sol aux abords du bâtiment (espace entre le parement et le sol), pentes descendantes qui éloignent l'eau du bâtiment *		
2. Fondations	Murs de fondation : isolation, imperméabilisation, fissures		
	Crépis de béton		
	Robinet d'eau extérieur		
	Prises de courant extérieures		

* L'aménagement de terrain est exclu de la garantie.

Numéro	Élément	Vérfié	Notes
3. Toiture	Membrane ou bardeaux		
	Bouches de ventilation ou grilles		
	Trappe ou porte d'accès à l'entretait		
	Gouttières (s'il y a lieu) ou parapets		
4. Parement extérieur	Maçonnerie : joints, chantepleures		
	Déclin de vinyle, d'aluminium ou de bois : alignement des matériaux et joints		
	Revêtement, enduit acrylique ou stuc		
5. Portes, fenêtres, lanterneaux, portes de garage et autres ouvertures	Installation, fonctionnement, quincaillerie et finition		
	Calfeutrage au périmètre		
	Ferme-porte sur portes d'entrée ainsi que sur portes d'issue ou porte donnant dans le garage		
	Mécanisme d'ouverture de la porte de garage ou mécanisme d'inversion (sécurité)		
6. Accès au bâtiment et escaliers, terrasse ou balcons	Garde-corps		
	Pontage de bois, dalle de béton ou autre		
	Système électrique : éclairage et prises de courant		
	Système de plomberie : robinets d'eau		
7. Cheminée et conduits d'évacuation	Maçonnerie		
	Fonctionnement du clapet d'évacuation		

Intérieur

Numéro	Élément	Vérfié	Notes
1. Hall d'entrée	Revêtement de sol : carrelage (joints de mortier), revêtement de sol souple (joints), revêtement de bois ou moquette, avec plinthes		
	Revêtement mural et plafonds : gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie		
	Portes d'accès : ferme-porte, calfeutrage, quincaillerie, finition		
	Systèmes électriques : éclairage et système d'alarme		
	Système de ventilation et de chauffage		
2. Corridors	Revêtement de sol : carrelage (joints de mortier), revêtement de sol souple (joints), revêtement de bois ou moquette, avec plinthes		
	Revêtement mural et plafonds : gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie		
	Systèmes électriques : éclairage		
	Système de ventilation et de chauffage		
3. Séjour, salle à manger et chambres	Revêtement de sol : carrelage (joints de mortier), revêtement de sol souple (joints), revêtement de bois ou moquette, avec plinthes		
	Revêtement mural et plafonds : gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie		
	Portes : quincaillerie, finition		
	Systèmes électriques : éclairage et prises de courant		
	Système de ventilation et de chauffage		
4. Cuisine et WC (salle de bain et toilettes)	Foyer : revêtement incombustible au pourtour du foyer (murs, plancher et tablette de foyer), mécanisme d'ouverture et de fermeture de la cheminée (clapet)		
	Revêtement de sol : carrelage (joints de mortier), revêtement de sol souple (joints), revêtement de bois ou moquette, avec plinthes		
	Revêtement mural et plafonds : gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie		
	Portes : quincaillerie, finition		
	Systèmes électriques : éclairage et prises de courant		
	Système de plomberie : appareils de plomberie (lavabo, bain, douche avec joints d'étanchéité) et robinetterie en bon état de fonctionnement		
	Système de ventilation et de chauffage : hotte de cuisine et ventilateur de WC (salle de bain et toilettes)		
Ébénisterie (armoires, meubles intégrés et comptoirs) : quincaillerie de finition (joints) et étanchéité			

Numéro	Élément	Vérifié	Notes
5. Sous-sol ou autres espaces	Revêtement de sol : béton et drainage		
	Finition de plancher : carrelage (joints de mortier), recouvrement de sol souple (joints), recouvrement de bois ou moquette, avec plinthes		
	Revêtement mural et plafonds : béton, gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiseries		
	Portes : quincaillerie, finition		
	Systèmes électriques : éclairage, prises de courant et panneau électrique		
	Système de plomberie : valve d'arrêt de l'alimentation de l'unité d'habitation, chauffe-eau et son drain		
	Système de ventilation et de chauffage : échangeur d'air		
6. Garage	Revêtement de sol : béton et drainage		
	Revêtement mural et plafonds : gypse peint, béton, moulures et boiseries		
	Portes d'accès : ferme-porte, étanchéité, quincaillerie, finition et mécanisme d'inversion		
	Systèmes électriques : éclairage, prises de courant, détecteur de fumée et système d'alarme		
	Système de plomberie : robinet d'eau		
	Système de ventilation et de chauffage		

Notes personnelles :

Déclaration de réception du bâtiment

Réception : Sans réserve¹
 Avec réserve (voir la liste d'éléments à corriger et/ou à parachever)

Date de fin des travaux (applicable seulement s'il n'y a pas de travaux à parachever) (aaaa-mm-jj) :

Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj) :

Signatures

Date de réception² (aaaa-mm-jj) :

Signature du bénéficiaire :

Date (aaaa-mm-jj) :

Signature de l'entrepreneur :

Date (aaaa-mm-jj) :

¹ L'acceptation avec ou sans réserve par le bénéficiaire ne concerne que les éléments apparents au moment de la réception du bâtiment.

² Date à laquelle le bénéficiaire déclare accepter le bâtiment qui est en état de servir à l'usage auquel il est destiné et qui indique, le cas échéant, les travaux à parachever ou à corriger.